


Mars 2012

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-troisième session

Rome, 21-25 mai 2012

FAO-Adapt – Programme-cadre de la FAO en matière d'adaptation au changement climatique

I. Le bien-fondé de FAO-Adapt

1. Afin de s'acquitter de son mandat, la FAO doit relever de front les deux défis que posent la sécurité alimentaire et le changement climatique. L'adaptation au changement climatique est fondamentale pour les secteurs agricoles. Pour la mettre en œuvre, il faudra faire appel à de nouvelles politiques et stratégies appropriées afin d'orienter les énormes investissements nécessaires.
2. La FAO s'attache depuis longtemps à traiter les questions liées au climat, et sur la demande d'États Membres, d'organes régionaux et de partenaires en matière de développement, elle a lancé des initiatives importantes en vue de l'adaptation au changement climatique dans les domaines de l'agriculture, des forêts et des pêches. Néanmoins, l'ampleur des défis à relever réclame des efforts supplémentaires, conformément à l'appel mondial au renforcement des mesures d'adaptation dans le contexte du Cadre de Cancun des Nations Unies pour l'adaptation au changement climatique.
3. Afin de mieux répondre aux besoins de ses Membres, la FAO a mis en place un Programme-cadre en matière d'adaptation au changement climatique. Celui-ci aborde la question transversale du changement climatique dans tous les objectifs stratégiques de la FAO, ainsi que l'a également recommandé le Comité du Programme de la FAO en février 2011¹.
4. Le Programme cadre a été élaboré grâce à des efforts communs déployés à l'échelle de toute l'Organisation, en faisant appel à tous les départements, aux bureaux régionaux et sous-régionaux et aux bureaux de liaison, coordonnés par le Groupe de travail interdépartemental de la FAO sur le changement climatique et son sous-groupe chargé des questions d'adaptation.

II. FAO-Adapt: Valeur ajoutée

5. FAO-Adapt est un programme-cadre à l'échelle de l'Organisation qui propose des directives générales, des principes, des thèmes prioritaires et un appui à la mise en œuvre des activités d'adaptation au changement climatique de la FAO liées à ses travaux à l'appui de la sécurité

¹ CL 141/4.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

alimentaire et nutritionnelle, de la lutte contre la pauvreté rurale et de la durabilité environnementale. Il s'attache notamment à:

- a) Proposer un consensus initial et un aperçu exhaustif de la voie à suivre pour intégrer les questions d'adaptation au changement climatique dans toutes les activités de développement de la FAO, et contribuer à prévenir les répercussions climatiques adverses.
- b) Catalyser les activités d'adaptation de la FAO dans le but de renforcer sa capacité de répondre aux demandes des États Membres souhaitant être soutenus dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation au changement climatique dans les domaines de l'agriculture, des forêts et des pêches.
- c) Incorporer l'ensemble des travaux d'adaptation au changement climatique réalisés par la FAO, ses unités techniques, ses bureaux décentralisés et ses organes régionaux.
- d) Viser le renforcement de la coordination, le renforcement des capacités et le partage des expériences en matière d'adaptation au changement climatique au sein de la FAO et parmi ses États Membres afin d'élargir la couverture, d'encourager les synergies, de renforcer les approches intersectorielles et d'optimiser l'utilisation des ressources en vue de l'adaptation au changement climatique.
- e) Faciliter la communication extérieure et interne ainsi que la mobilisation de ressources supplémentaires pour les travaux de la FAO en matière d'adaptation au changement climatique.
- f) Favoriser les partenariats liés à l'adaptation au changement climatique, y compris les organismes des Nations Unies, le financement international et les instituts de recherche, ainsi que les organisations régionales.

6. La capacité de FAO-Adapt de consolider et de catalyser les travaux de la FAO en matière d'adaptation au changement climatique devrait constituer une importante contribution à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation.

III. FAO-Adapt: Thèmes prioritaires

7. Avec l'objectif d'accroître la résistance des systèmes de production et de gestion dans les domaines de l'agriculture, des forêts et des pêches, du niveau local au niveau global, la FAO présente ses travaux sur l'adaptation au changement climatique dans le cadre des cinq thèmes généraux suivants, chacun d'eux étant soutenu par une série d'activités:

- a) **Informations et connaissance pour l'évaluation des effets et de la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique:** la FAO soutient les pays et les décideurs en matière de renforcement des capacités et de développement d'outils et de méthodes innovants pour évaluer les effets du climat et les vulnérabilités, et pour planifier l'adaptation au changement climatique. La FAO facilite l'utilisation d'informations liées au climat et met l'accent sur l'information et le partage des expériences pour encourager la participation et l'autonomisation des personnes au niveau des mesures d'adaptation au changement climatique.
- b) **Institutions, politiques et financement pour le renforcement des capacités d'adaptation:** au vu des incertitudes quant aux effets potentiels du changement climatique, la FAO souligne que l'adaptation nécessite un ajustement flexible des dispositifs institutionnels, fondé sur l'analyse des politiques et les instruments de politique générale existants ou émergents. Les mesures phares comprennent la promotion du plaidoyer mondial, l'intégration des considérations liées à l'adaptation au changement climatique dans les politiques régionales, nationales et sous-régionales, la planification et les cadres juridiques; l'appui aux mécanismes de coordination et aux partenariats, et l'élaboration des capacités institutionnelles en vue de l'adaptation axée sur les communautés, les chaînes de valeur alimentaires renforcées, la santé des plantes, des forêts et des animaux, et l'accès aux ressources financières.

- c) **Gestion durable et intelligente face au changement climatique des terres, de l'eau et de la biodiversité:** la FAO prône la gestion durable et adaptative des ressources naturelles, y compris la planification de l'utilisation des terres et la gestion de la végétation, des sols et de l'eau. Cela implique un appui au suivi des tendances des ressources naturelles, à la gestion adaptative, à la conservation, l'utilisation durable et l'intégration des politiques en matière de biodiversité et de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et la promotion de mesures incitatives et d'outils pour la gestion intelligente face au changement climatique des terres, de l'eau et de la biodiversité.
- d) **Technologies, pratiques et processus d'adaptation:** la FAO soutient l'élaboration et la diffusion de technologies, pratiques et processus liés à l'agriculture, aux forêts et aux pêches, aux chaînes de valeur et aux besoins énergétiques ruraux, ainsi que la diversification des revenus ruraux, et la reproduction et la conservation. La FAO soutient également la mise en place d'un environnement économique et institutionnel propice à une actualisation plus rapide des bonnes pratiques débouchant sur une gestion intelligente face au changement climatique et durable de l'agriculture, des terres et des ressources. Les mesures envisagées comprennent également des activités de renforcement de l'efficacité de l'utilisation des intrants et la communication pour l'élaboration de stratégies de développement à l'appui de l'adaptation au changement climatique.
- e) **Gestion des risques de catastrophe:** la FAO accorde la priorité à la réduction et la gestion des risques de catastrophe en tant que point d'accès pour l'adaptation dans des zones fréquemment menacées par des situations d'urgence liées au climat. Les travaux de la FAO en la matière comprennent des mesures sur la mise en œuvre et la planification de la réduction des risques de catastrophe, conformément au Programme de la FAO de réduction des risques de catastrophe à l'appui de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

8. Les principes qui régissent les travaux de la FAO en matière d'adaptation garantissent que l'Organisation: i) axera ses activités sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ii) intégrera le changement climatique dans ses activités de développement, iii) soutiendra les processus d'initiative nationale et les approches de programmation visant le long terme, iv) créera des synergies entre l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de ses effets et l'accroissement durable de la productivité (agriculture intelligente face au changement climatique), v) élaborera des activités d'adaptation participatives, tenant compte des questions de parité hommes-femmes et propres aux différents lieux, et favoriseront une approche écosystémique, et vi) agira dans le cadre de partenariats et soutiendra la collaboration transfrontières.

IV. FAO-Adapt: Modalités de mise en œuvre

9. FAO-Adapt s'inscrit dans un processus dynamique pour une durée de vie de cinq ans (2011-2015). Les départements, les divisions et les bureaux décentralisés de la FAO mettent en œuvre des activités d'adaptation au changement climatique dans le cadre du Cadre stratégique et du Programme de travail et budget de la FAO. Compte tenu de la mise en œuvre extrêmement décentralisée des travaux d'adaptation de la FAO, FAO-Adapt s'attache tout particulièrement, pour la mise en œuvre de ses activités d'adaptation, au renforcement des capacités de ses États Membres et des bureaux décentralisés.

10. Les activités initiales de FAO-Adapt sont axées sur: a) les services d'appui: i) le renforcement du Groupe de travail interdépartemental sur le changement climatique et l'amélioration de la communication, de la coordination et de la gestion des connaissances, ii) la mobilisation de ressources et la modernisation des capacités et outils internes de la FAO liés à l'adaptation, iii) le renforcement des systèmes d'établissement de rapports et de gestion liés au Programme de travail et budget de la FAO; et b) l'organe technique intersectoriel d'adaptation de la FAO, activité qui comprend la phase pilote d'une approche programmatique.

11. Le financement des travaux de la FAO en vue de l'adaptation au changement climatique provient de sources multiples: le budget du Programme ordinaire, des fonds extrabudgétaires, y compris des mécanismes de financement liés au changement climatique et le financement de la

sécurité alimentaire au sens large à des niveaux multiples, ainsi que des fonds gouvernementaux. Il adopte une approche modulaire décentralisée, FAO-Adapt constituant un moyen supplémentaire de mobiliser des ressources de l'Organisation à l'appui de l'adaptation au changement climatique.

12. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse:

<http://www.fao.org/climatechange/fao-adapt/>.